

## ELINGAGE DES CHARGES SUSPENDUES-AIDE-ELINGUEUR, ELINGUEUR, CHEF DE MANŒUVRE D'ÉLINGAGE

1 Jour – 07h00

### Public visé

Personnel chargé de procéder à l'élingage de charges devant être manutentionnées à l'aide d'un appareil de levage. Il peut s'agir des personnes affectées à la conduite des appareils (grue, pont roulant...) ou des personnes affectées spécifiquement à l'élingage: aide-élingueur, élingueur, chef de manœuvre

10 PERSONNES MAXIMUM

### Textes officiels se rapportant à l'action de formation

Conduite: Articles R4323-55 à R4323-57 du code du travail

Formation à la sécurité: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

### Objectifs

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'utiliser en sécurité les engins concernés par la formation. Être capable de conduire en sécurité le type d'équipement de travail utilisé pour l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement

### Justification de l'action :

Formation à la sécurité : article L4141-1 et 2 et R4141-3 et 13 du code du travail.

Levage de charges : articles R4321-1 et 2, et R4323-1 à 57 du code du travail.

### Pré - requis

Aptitude médicale.

Être capable de lire des tableaux et réaliser des calculs simples.

### Codes de formation

Formacode: 31729 – Élingage

NSF: 311 –Transport, manutention, magasinage.

### Sanction de l'action

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque opérateur évalué.

### Programme

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 30 % du temps de formation

### Contenu théorique et pratique

Cadre des opérations de levage : obligation du fabricant, de l'employeur et de l'utilisateur.

Matériels d'élingage : connaissance des matériels, terminologie)

Techniques d'élingage: évaluation de la masse et du centre de gravité, mode d'élingage approprié, efforts et nombre d'élingues nécessaires, choix de la matière et des caractéristiques, inspections visuelles, règles d'accrochage avec et sans points d'accroche, logiciel de calcul d'un élingage de charge simple OCRE de l'INRS.

Enseignements pratiques : vérification des accessoires de levage, détermination du mode d'élingage, mise en œuvre d'élingage de charges réelles.

### Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Clients, d'un service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme titulaire d'un Certificat Qualité exigé règlementairement pour les développeurs de compétences, délivré par Afnor Certification

### Moyens pédagogiques

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation

Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.

Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

### Modalités d'évaluation individuelle des acquis

Evaluations formatives (non-formalisées)

Evaluation sommative individuelle, formalisée par écrit, comportant un questionnement oral et une mise en situation pratique générale, conformes à un processus standardisé.

En cas de formation dans notre centre, le formateur ne pourra pas rendre un avis sur la capacité à réaliser des tâches spécifiques à l'établissement du bénéficiaire.

### Moyens techniques requis

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

Pour les apports pratiques : appareil de levage (grue, pont roulant...) que les stagiaires sont autorisés à conduire, ou appareil affecté à la formation avec son conducteur ; zone d'évolution, charges à manutentionner, accessoires de levage conformes.

En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge

En cas de formation intra-entreprise, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires.

Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.

### Sécurité

Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur:

- Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
- Casque et gants de manutention,
- Chaussures de sécurité.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention..